



# International Schools Sailing Challenge

## 2026

Règlement

### Art. 1 Définitions

1. Le International Schools Sailing Challenge (ISSC) est un championnat par points organisé par l'Association de Propriétaires (ASPRO) de Surprise Suisse. Elle consiste en 3 manches, dont 2 critères et 1 course-croisière. Elle se dispute sur un bateau monotype, le « Surprise » selon les Règles de Classe Surprise 2025 (RCS2025). [https://asprosurprise.ch/surprise/#regles\\_classe](https://asprosurprise.ch/surprise/#regles_classe)
2. Le ISSC est une compétition annuelle constituée de deux types d'épreuves :
  - a. Critériums (courses monotypes)<sup>1</sup>.
  - b. Courses-croisières (ouvertes à d'autres types de voiliers)
3. Le calendrier officiel est communiqué par l'ASPRO Surprise Suisse sur le site [www.asprosurprise.ch](http://www.asprosurprise.ch) et en Annexe I de ce Règlement. En cas de divergence entre les deux, le calendrier du site web fait foi.

### Art. 2 Conditions de participation

1. Les participants au ISSC doivent respecter les RCS2025. Des contrôles occasionnels peuvent être effectués pour les points suivants. Le non-respect de ces points peut être pénalisé par une disqualification d'un des événements du ISSC.
  - a. Le responsable du bateau participant au ISSC doit être un adulte et membre (actif ou temporaire) d'une ASPRO Surprise reconnue (sa cotisation payée avant le début de la première manche courue au ISSC).
  - b. Le reste de l'équipage sera formé de jeunes de moins de 18 ans.
  - c. Pendant les critères, le barreur sera obligatoirement un jeune.
  - d. Pendant les courses croisières, l'adulte responsable pourra barrer occasionnellement mais le barreur principal est un jeune.
  - e. Les bateaux doivent posséder un certificat de jauge « Surprise » reconnue par une fédération nationale
  - f. Les bateaux doivent avoir à bord le matériel obligatoire selon l'Ordonnance sur la Navigation Intérieure et les RCS2025.

---

<sup>1</sup> Exception : un weekend contenant une course croisière sur un jour et des courses en monotypie le deuxième jour est considéré comme un « Critérium ».



## Art. 3 Inscriptions

1. L'inscription est automatique au moment de l'inscription à une manche type Critérium du ISSC via [www.Manage2sail.com](http://www.Manage2sail.com).
2. Les frais d'inscriptions des épreuves sont fixés par les clubs organisateurs. Ceux-ci sont publiés dans les AC/IC

## Art. 4 Déroulement des régates

1. Les Critériums :
  - a. Les Critériums sont organisés par des clubs organisateurs. Les règles applicables sont définies par les AC/IC publiés par les clubs.
  - b. Les Critériums sont organisés en collaboration avec l'ASPRO Surprise Suisse
  - c. Lors des criteriums, le comité de course peut interdire l'utilisation du Génois
  - d. Lors de critères, le comité de course peut interdire l'utilisation du Spinnaker
2. Les courses-croisières
  - a. Les courses croisières sont organisés par des clubs organisateurs. Les règles applicables sont définies par les AC/IC publiés par les clubs.
  - b. L'ASPRO Surprise Suisse ne participe pas à l'organisation des courses croisières
3. La Finale
  - a. La finale de la même manière qu'un critérium sauf en ce qui concerne le calcul des points (voir ci-dessous)
  - b. Après la remise des prix de la régata finale, la remise des prix du ISSC aura lieu.

## Art. 5 Calcul des points :

1. Chaque épreuve durant la saison permettra l'attribution de points calculés de la manière suivante :

180

----- x (P – RANG) + 20

P = nombre de participants, minimum 40

P – 1

2. Les courses-croisières
  - a. Lors des courses-croisières, seul le classement pour la classe Surprise compte au calcul des points pour le classement du ISSC.
  - b. Si un bateau est classé DNF de la course-croisière, il sera attribué le nombre de points correspondant à terminer dernier de cette course (20 points). Si le bateau est classé DNC il ne recevra pas de points valables au ISSC.
3. Finale
  - a. La finale compte double au calcul des points sur la saison.
4. Les classements sont publiés sur [www.asprosurprise.ch](http://www.asprosurprise.ch)



## ANNEXE I - Calendrier 2026

Du 06-06 au 07-06	Bol d'or <sup>2</sup>	ISSC - Acte 1
Du 12-09 au 13-09	Le Défi du Rosey (Rolle) <sup>3</sup>	ISSC - Acte 2
le 03-10	Critérium La Tour de Peilz	ISSC - Acte 3 (Finale)

---

<sup>2</sup> Le classement qui comptera pour le ISSC est le classement de passage au Bouveret

<sup>3</sup> Le Spinnaker est non autorisé pendant le Defi du Rosey à l'exception du parcours côtier